

## Garantie des Loyers Impayés propriétaires bailleurs indépendants

### FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

#### SNPI ASSURANCES vous propose un contrat d'assurance à caractère commercial.

Votre relation précontractuelle et contractuelle avec SNPI ASSURANCES sera exclusivement réalisée sur un support durable autre que papier.

Toutefois, vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de ce support durable à tout moment et de demander la poursuite des relations au format papier.

J'accepte que les relations précontractuelles et contractuelles avec SNPI ASSURANCES soient exclusivement réalisées sur un support durable autre que papier.

#### I) PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ SNPI ASSURANCES

La société SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, est courtier d'assurance, immatriculée à l'ORIAS (Registre unique des intermédiaires en assurance) sous le numéro 24 002 492 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

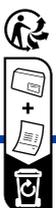
Notre société ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte au sein de notre société.

La société exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 521-2, II, 1° b) du code des assurances. Elle est rémunérée sous la forme de commissions qui sont versées par les assureurs en pourcentage de la prime HT que vous réglez.

SNPI ASSURANCES ne fournit aucun service de recommandation personnalisée au sens de l'article L. 521-4 du Code des assurances.

La liste des fournisseurs (entreprises d'assurance et courtiers grossistes) avec lesquelles notre société travaille figure ci-dessous (vous serez tenus informés en cas d'évolution de cette liste) :

TYPES DE PARTENAIRES	PARTENAIRES	RÉMUNÉRATION
Compagnies d'assurance	QBE, FIDELIDADE, SÉRÉNIS ASSURANCES, GROUPAMA, AXA	Commissions





Si vous êtes une personne morale :

Raison sociale : ..... Numéro de RCS ou SIREN : .....

Nom(s), prénom(s) et qualité(s) du ou des dirigeant(s) : .....

Adresse professionnelle : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### **BESOINS EN TERMES DE GARANTIE**

1) De combien de biens immobiliers êtes-vous propriétaire ? .....

2) De quel(s) type(s) de bien(s) immobilier(s) êtes-vous propriétaire ?

Maison individuelle       Appartement

3) Gérez-vous personnellement vos biens immobiliers ?  Oui  Non

Si oui, précisez l'adresse : .....

Précisez la superficie : .....

4) Le montant maximum du loyer mensuel, charges comprises, du bien excède-t-il 3.500 € ?  Oui  Non

5) Quel(s) est(sont) le(s) profil(s) type de vos locataires ?

Personnes physiques       Entreprises       Associations

6) Quelle est la nature du(des) contrat(s) signé(s) avec vos locataires ?

Bail d'habitation       Bail commercial       Bail mixte

S'il s'agit d'un bail d'habitation, à quel(s) titre(s) le locataire occupe-t-il le bien ?

Résidence principale       Résidence secondaire

7) Souhaitez-vous bénéficier d'un service permettant de certifier et de stocker les dossiers des futurs locataires ?

Oui  Non

### **Liste des pièces à fournir :**

Justificatif d'identité du ou des représentant(s)

### **Déclarations supplémentaires du client**

.....  
.....  
.....  
.....



26, avenue Victor Hugo  
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

### III) PRÉSENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHÉRENCE

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance de loyers impayés.

Après avoir analysé avec attention votre situation, en notre qualité de Courtier d'assurance, nous avons identifié en réponse à vos besoins :

- la souscription du contrat : **GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS PROPRIÉTAIRES BAILLEURS INDÉPENDANTS GLIPBINT** ;
- auprès de la compagnie d'assurance : FIDELIDADE - COMPANHIA DE SEGUROS SA, succursale française de la société FIDELIDADE - COMPANHIA DE SEGUROS (société de droit portugais), inscrite au RCS de PARIS sous le n° 413 175 191, sise 29 boulevard des Italiens – 75002 Paris ;
- avec un taux annuel de : ..... % TTC et 30 € de frais d'étude et de certification de dossier.

Au cours de nos entretiens, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques essentielles des garanties du contrat sélectionné, à partir du document normalisé d'information produit (IPID) qui vous a été remis le jour de la signature du présent document.

Pour tous vos besoins exprimés, nous vous communiquons leurs niveaux de cohérence avec les garanties ou services ou solutions d'assistance présentes dans la fiche IPID du produit sélectionné. L'IPID est un document synthétique qui présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit.



26, avenue Victor Hugo  
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

4 / 6

## TABLEAU DE COHÉRENCE DE VOS BESOINS AVEC LA SOLUTION PROPOSÉE

Vos exigences et besoins <i>Cocher « Oui » ou « Non »</i>	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés <sup>(1)</sup>
Garantie des loyers impayés <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des loyers, charges, taxes et indemnités d'occupation restés impayés par le locataire  Prise en charge des frais procédure y compris les frais de déménagement ou du serrurier, ainsi que des honoraires d'huissier ou d'avocat engagés pour obtenir l'expulsion du locataire ou le recouvrement des loyers	Dans la limite de 70.000 € par an avec un délai de carence de 3 mois. Ne sont pas couverts : - les conséquences d'un incendie, d'une explosion, d'un dégât des eaux, d'un vol ou de tout dommage portant atteinte à la solidité de l'immeuble - les dépôts de garantie	
Garantie des détériorations immobilières <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des dégradations des lots immobiliers causées par un usage anormal du locataire  Prise en charge des pertes pécuniaires liées au temps nécessaire à la remise en état des lieux  Prise en charge des frais d'état des lieux établis par huissier	Dans la limite de 10.000 € par an avec un délai de carence de 3 mois. Ne sont pas couverts : - les dommages matériels causés par la transformation des lieux - le défaut d'entretien ou l'usure normale des lieux - les frais de nettoyage et d'entretien excédant le dépôt de garantie	

<sup>(1)</sup> À cocher en fonction de la cohérence du contrat avec les exigences et besoins du client

Cohérent
  Partiellement cohérent
  Non cohérent

### Observations et alertes supplémentaires du conseiller

.....

.....



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr



## IV) VOTRE CHOIX

J'accepte la recommandation de mon conseiller qui me propose dans la gamme des produits SNPI ASSURANCES, le contrat ci-dessous, qui lui semble adapté à mes besoins.

Nom du contrat : **GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS PROPRIÉTAIRES BAILLEURS INDÉPENDANTS GLIPBINT**

Je reconnais que mon conseiller, après avoir pris connaissance de ma situation et de mes objectifs, m'a proposé le contrat cité ci-avant. Je ne souhaite cependant pas suivre sa proposition et je sélectionne dans la gamme des produits SNPI ASSURANCES, le contrat et/ou les garanties ci-dessous.

Nom du contrat :

.....  
.....  
.....

## V) MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Votre contrat est conclu pour une durée de : .....

À l'échéance annuelle, le contrat est reconduit tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiée par lettre recommandée au moins deux mois avant la fin de chaque période annuelle. Pendant cette période, vos garanties seront maintenues.

Les informations présentement communiquées sont valables (*durée*) : .....

Votre contrat est conclu à (*lieu de conclusion*) : .....

La prime est payable annuellement par virement ou par chèque.

## VI) DROIT DE RENONCIATION

Vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours. Afin d'exercer ce droit, il convient que vous nous fassiez parvenir votre renonciation à l'adresse suivante (*coordonnées auxquelles sont adressées les renonciations*) :

.....

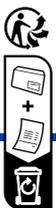
Vous pouvez utiliser le modèle de la demande de renonciation suivant :

« Messieurs, je soussigné (nom), demeurant à (adresse), conformément à l'article L. 112-2-1 du Code des Assurances, j'ai l'honneur de vous informer que je renonce à la souscription au Contrat numéro XXXXX du XX/XX/XXXX (date d'effet) et vous prie de bien vouloir me rembourser la cotisation versée au titre de la souscription. Date et signature ».

Vous nous avez assuré souhaiter voir votre contrat d'assurance prendre effet avant arrivée du terme de votre droit à renonciation.

Ainsi, en signant ce document, vous attestez :

- Demander et donner votre plein accord à une prise d'effet du contrat avant terme de votre droit à renonciation ;
- Avoir conscience que la prise d'effet du contrat avant terme de votre droit à renonciation ne vous prive pas de votre droit à renonciation durant toute la durée de 14 jours prémentionnée ;
- Avoir pleinement connaissance du fait qu'en cas de renonciation avant le terme du droit à renonciation vous pourrez être tenus au paiement proportionnel de votre prime et autre fais et couts liés à raison de la période couverte entre votre demande de prise d'effet avant terme du droit à renonciation et le jour de l'exercice de votre droit à renonciation.



## VII) VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies par SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, courtier d'assurance immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris, en qualité de responsable des traitements, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de votre contrat, l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 10 ans à compter de la fin du contrat.

Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et au Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier (avec copie d'une pièce d'identité) à SNPI ASSURANCES, 26 avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ;
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Notre politique de protection des données à caractère personnel est accessible à l'adresse suivante : <https://www.snpiassurances.fr/politique-de-protection-des-donnees>

Par ailleurs, vous :

- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre :
- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par les partenaires de SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre :

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, vous avez la possibilité de vous opposer à tout démarchage téléphonique de la part de VICTOR HUGO SERVICES ou ses partenaires en vous inscrivant gratuitement sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).



26, avenue Victor Hugo  
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

7 / 6

## VIII) DROIT APPLICABLE

En cas de litige relatif à votre contrat de droit français, vous pouvez saisir les juridictions françaises.  
Il sera fait utilisation de langue française dans le cadre de votre contrat.

**En signant le présent document, je reconnais que mon conseiller m'a remis un exemplaire de l'IPID, des Conditions Générales qui précisent les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposées et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables, et que j'en ai pris connaissance préalablement à la signature du présent document et à l'adhésion au contrat.**

Fait à : ..... En date du : .....

Signature du client

Signature du conseiller



26, avenue Victor Hugo  
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

8 / 6